

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-085 DU 26 FEVRIER 2002

Portant Nomination et Promotion à titre
Exceptionnel et Civil dans l'Ordre
National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 05 Septembre 2001 ;
- VU la Lettre N° 0114/SGG/C du 23 Janvier 2002 transmettant des dossiers relatifs à la décoration des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) 2001 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE :

Article 1er : Est promu à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de sa réception, Monsieur AHOUEYA Léopold, Colonel à la retraite.

Article 2 : Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les personnalités dont les noms suivent en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation Béninoise.

Au grade de Commandeur

- DJREKPO Yaovi Charles, Professeur d'Université

Au Grade d'Officier

- AFANWOUBO Ginette épouse HOUNSA, Magistrat
- SOURADJOU A. KAMALA, Professeur
- QUENUM Georges Denis Marc, Administrateur des Banques
- ADJOVI Comlan Honorat G.A., Magistrat
- SANI ISSIFOU Sourakatou, Professeur
- TCHETOU TIANDO Mathieu, Colonel à la retraite

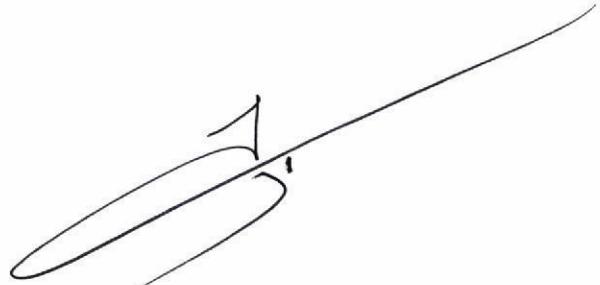
Article 3 : Sont nommés à titre exceptionnel et civil au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception :

- N'DAH SEKOU Kouagou Pascal, Magistrat
- DOKO ALLOU Sanni-Yo, Enseignant – Chercheur
- TOKO ARARISSOUNON Mohamed, Avocat
- BOUKARI Moussa, Professeur
- PADONOU AMINOU A. Mousbaye, Avocat
- NOUWATIN Sylvain, Magistrat
- ADOMA Marcellin Duret Ebo Comlan, Coordonateur
- AGBANTOU Saïdou, Avocat
- MEGBEDJI HOUNSOU Christophe, Entrepreneur, Administrateur Civil
- TOSSAVI AGBAZA Emmanuel, Administrateur Civil en retraite

Article 4 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Février 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 –
GCONB 40 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 18.